

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE · SUISSE ·

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS :	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 14.05	Fr. 7.05
Union postale	» 26.—	» 13.—
Majoration pour abonnement par la poste Compte de chèques postaux IV b 426		

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL.

ANNONCES: Publicitas, S A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

ANNONCES  
suisses 30 centimes, offres et demandes de places 20 centimes la ligne, étrangères 35 centimes la ligne. Les annonces se paient d'avance.

## Du sursis concordataire

*La question du sursis concordataire a fait l'objet ces dernières années, des préoccupations de la Chambre suisse de l'horlogerie et des associations patronales horlogères. Une active campagne a été menée par elles, en vue d'entourer l'octroi des sursis de certaines garanties qui lui manquaient et qu'on envisageait comme nécessaires pour sauvegarder l'intérêt des créanciers. Nous croyons pouvoir dire que, grâce aux démarches entreprises, une certaine amélioration s'est produite dans ce domaine, mais elle n'est pas de nature, cependant, à donner satisfaction aux initiateurs de la révision. Aussi ceux-ci ont-ils salué avec empressement l'intervention du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, qui demande à ses sections si elles envisagent le rétablissement des conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article 293 de la L. P., modifiée par la loi du 3 avril 1924 comme nécessaire et utile.*

*Un de nos collaborateurs nous adresse sur ce sujet un article que nous nous faisons un plaisir de reproduire, tout en nous réservant d'y revenir ces prochains temps et de le développer plus longuement.*

La question du sursis concordataire n'est malheureusement que trop actuelle. La crise économique que nous vivons a pour conséquence de mettre de nombreuses entreprises dans une situation les obligeant à demander le bénéfice de cette institution. D'autre part, les conditions nécessaires pour obtenir le sursis concordataire font aujourd'hui l'objet de discussion qui donnent à ce problème un aspect d'actualité tout particulier.

Le but du sursis concordataire est d'éviter à un débiteur les conséquences juridiques et économiques de la faillite. Le principal avantage qui en résulte pour lui est de le libérer, pour l'avenir, de créances basées sur des actes de défaut de biens délivrés à la suite d'insuffisance d'actif en cas de faillite. Le sursis concordataire peut être demandé aussi bien par des personnes physiques que juridiques; il est de même indifférent que le débiteur soit soumis à la poursuite par voie de faillite ou par voie de saisie. Un débiteur déjà déclaré en faillite peut également proposer un concordat qui est alors soumis aux créanciers par l'administration de la faillite qui y joint son préavis.

Actuellement, le débiteur qui demande le bénéfice du concordat doit adresser à l'autorité compétente un projet de concordat auquel il joint un bilan détaillé et un état de ses livres s'il est soumis à l'obligation d'en tenir. Ce projet doit être précis et indiquer comment et par quels moyens les créanciers doivent être satisfait; en cas de paiements partiels différés, leur échéance doit également être indiquée. La simple indication des sommes offertes en pourcentage des créances est à elle seule insuffisante. Le bilan présenté doit être dressé au moment de l'introduction de la demande. S'il est établi à une date antérieure, il ne suffit que s'il est vraisemblable que la situation financière du débiteur n'a pas changé depuis lors. Quant à l'obligation de tenir des livres, qui a pour conséquence la nécessité de leur production, elle peut résulter aussi bien du droit can-

onal que du droit fédéral. Par contre, les personnes qui se sont fait inscrire librement au Registre du commerce, sans y être obligées légalement, ne sont pas tenues à la production de leurs livres. Il existe encore une condition implicite qui n'est pas prévue expressément par la loi, c'est que le débiteur dépose ou garantisse les frais de la procédure concordataire.

Jusqu'en 1917, d'autres conditions étaient exigées par les alinéas 2 et 3 de l'art. 293 L. P., depuis lors supprimés, pour que la demande de sursis concordataire soit prise en considération. Le débiteur devait prouver que la majorité de ses créanciers approuve le projet de concordat présenté et que le montant des créances qu'elle représente dépasse la moitié du montant total des dettes. L'adhésion à ce projet n'impliquait d'ailleurs pas l'acceptation du concordat lui-même. Cette disposition a été supprimée par le Conseil fédéral par Ordonnance du 27 octobre 1917 basée sur l'art. 3 de l'Arrêté fédéral du 3 août 1914 concernant les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité. Cette suppression a, depuis lors, été insérée dans la loi fédérale modifiant et complétant la L. P. C'est à la suite des conditions particulières résultant de la situation économique d'après-guerre que les dispositions légales ont été modifiées dans ce sens. Actuellement, on se demande si le retour à une situation plus normale ne justifierait pas la réintroduction des alinéas de l'art. 293 L. P. supprimés en 1917. On craint, en effet, que les sursis concordataires ne soient accordés trop facilement et dans des cas où ils ne se justifient pas. D'autre part, l'examen de la situation commerciale du débiteur n'est souvent pas possible pour les autorités compétentes qui ne connaissent pas suffisamment tous les éléments de la cause. On désirerait éviter des frais qui, finalement, sont toujours à la charge des créanciers. Mais d'un autre côté, on peut se demander si le moment est venu, dans la situation économique actuelle, de réintroduire dans la loi des dispositions rendant plus difficile l'obtention du sursis concordataire. On voit que le problème posé est important et qu'il mérite une étude approfondie.

## L'organisation commerciale soviétique aux U. S. A. accusée de contrebande de montres suisses

L'« Amtorg Trading Company » qui, comme on le sait, est l'organisation commerciale des Soviets aux U. S. A., est soupçonnée de se livrer à de la propagande communiste. Les enquêtes faites contre elles ont abouti à ce résultat effarant qu'elle aurait également fait de la contrebande de montres suisses sur une vaste échelle!

Cette découverte a été faite lors de l'interrogatoire de deux ex-agents de la douane, Abraham Schafar, de Brooklyn, et Jacob Kreitz, de Woodside, accusés de complicité dans une affaire de contrebande de montres suisses.

Le procureur général a déclaré avoir trouvé sur

un des hommes arrêtés la preuve qu'il était un espion à la solde des soviets. Il avait sur lui un petit carnet noir contenant une liste d'agents secrets soviétiques.

Le même individu déclara que le nommé Waloed Asaturoff, ex-contrôleur de l'« Amtorg » et ensuite chef du service d'espionnage soviétique aux U. S. A. était également à la tête de l'organisation se livrant à la contrebande des montres suisses; la police eut vent dernièrement qu'il projetait d'introduire 15,000 mouvements de montres en contrebande et il a disparu depuis ce moment-là.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt du commerce honnête, que les autorités américaines, réussissent une bonne fois à épurer le marché de la montre aux U. S. A. des éléments indésirables qui le troublent depuis longtemps; on doit cependant s'attendre à une recrudescence de la contrebande, vu l'énorme augmentation des droits de douane qui, sous le nouveau tarif, constituent une prime encore plus considérable au commerce malhonnête.

Le vrai moyen de lutter contre la contrebande serait d'en revenir à des droits modérés.

## Taxations douanières ad valorem

A plusieurs reprises déjà, nous avons, dans le journal, critiqué le système de la taxation *ad valorem*, qui prête à l'arbitraire et à la confusion; le rapport présenté par la Chambre de commerce internationale sur la politique commerciale et les entraves au commerce, fait ressortir d'une façon frappante les inconvénients et les abus que présente ce système adopté malheureusement par la plupart des pays. En effet, à l'exception de l'Allemagne et de la Suisse, tous les autres pays y ont fait une place plus ou moins prépondérante, tout en se plaignant de l'impuissance des méthodes adoptées par la vérification de la valeur déclarée et le calcul des droits imposables.

En effet, l'application des droits *ad valorem* — notamment dans les pays qui donnent à ce système la plus grande extension — exige avant tout la solution d'un problème très difficile et très embarrassant: quelle est la valeur imposable par la douane?

A cette question, on a donné une réponse différente et on a adopté une réglementation douanière, très diverses dans chaque pays. Il y a là une difficulté très grande pour le commerce international, qui ne peut s'adapter aisément au manque d'uniformité pour la détermination en douane de la valeur des marchandises exportées. Même en dehors du champ des abus véritables, la diversité des méthodes constitue une entrave sérieuse pour les échanges commerciaux. L'incertitude qui pèse sur les méthodes de perception des droits *ad valorem* mène, en pratique, à une incertitude continue sur le montant des droits à payer.

Mais la difficulté consiste surtout à choisir entre les systèmes suivis par les divers pays, c'est-à-dire:

1<sup>o</sup> prix d'achat au lieu d'origine (prix du marché intérieur, prix d'exportation, prix fob ou prix franco sur wagon frontière pays d'origine);

2<sup>o</sup> prix de vente au lieu de dédouanement (prix cif ou prix sur wagon frontière pays de destination, prix intérieur du marché de destination);

3<sup>o</sup> prix de gros (et même de détail) d'un pays tiers quelconque, notamment du pays qui a les prix intérieurs les plus élevés;

## Vente de Machines pour Mécanique et Horlogerie

La S. A. Vve Chs Léon Schmid & Cie, à la Chaux-de-Fonds, met en vente une grande quantité de **machines** et **outillage** pour mécaniciens, fabriques d'ébauches, ateliers de décolletages, fabriques de boîtes et parties détachées, ainsi que: tables, pupitres, layettes, armoires, caissiers, etc.

1001

Demander catalogues et prix-courants.

Commerçant horloger, 40 ans (ancien fabricant et horloger complet),

### cherche situation d'avenir

S'initierait éventuellement à autre branche de commerce. Premières références.

Écrire sous chiffre **P 10396** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1012

## UNIVERSO SA FOURNIT AVANTAGEUSEMENT AIGUILLES

pour Montres de poche, Bracelets, Boutonnières, Jouets, Pendules, Pendulettes, Réveils, Compteurs, Boussoles, Manomètres, Baromètres, Polymètres, Curvimètres, Tachymètres, etc. etc. et tous autres appareils de mesure en toutes formes et toutes grandeurs

### INSTALLATION SPÉCIALE

pour Découpages de tous articles de fournitures en série soit: Brides, Crochets pour Reverses de Barillet-Masses, etc. etc.

Tours d'Heures appliqués pour Cadrements métal.

### QUALITÉS

Depuis l'atelier le plus soigné au plus ordinaire

### PRIX

Conditions spéciales peuvent être convenues pour grandes séries. Choix immense et Qualité supérieure à Prix égal.

CATALOGUE À DISPOSITION

UNIVERSO SA, Rue Numa Droz, 83  
LA CHAUX-DE-FONDS

Nous cherchons à acheter d'occasion:

### 1 table pour machine à écrire 1 armoire pour correspondance

Faire offres avec prix à case postale No. 13788, Grenchen (Soleure).

1006

### Demande d'emploi

Jeune homme, capable et sérieux demande emploi comme chef visiteur sur la fabrication des pignons de finissage dans bonne fabrique.

Références et bons certificats à disposition.

S'adresser sous chiffre **P 15367 C** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1014

### On cherche à acheter

lots d'occasion montres brac. 5 1/4, 6 1/2, 9, 10 1/2 lig. ancre et cylindres 14, 18 k. Brac. 13 lig. ancre 15 rubis, nickel et plaqué lép. 16 lig. ancre, 15 r., métal.

Adresser offres sous chiffre **J 22132 U** à Publicitas Bienne.

1019

## Véritable Laque

Indo-chinoise, noire et couleur. Livraison rapide.

Travail garanti.  
**PAUL ROBERT**  
Temple Allemand 71 - Tél. 15.14  
**Chaux-de-Fonds**

## Fd. & Ad. DROZ

Parc 91  
**La Chaux-de-Fonds**

livrent avantageusement mouvements baguettes qualité extra soignée



7,25 × 22,5 mm

## Montres-cylindre

5 1/4, 10 1/2 lig., spéc. 9 lig.

**JEAN STRUB**, 98  
Promis Watch,  
**Bettlach**. (Soleure)

## Cadrans

A vendre clichés acier pour décalage des cadrans.

S'adresser sous chiffre **T 9631 X** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Machines à polir les arbres de barillet, pivots et faces de pignons.

Meules à cloches spéciales de fer, fonte grise, acier, bronze, zinc et nickel.

Machine à couper les balanciers.

Machine à adoucir les roues. Machine à polir les gouges et colimaçons.

676

## Fritz WOLF

Machines et Fournitures **LONGEAU** (Berne)  
Téléphone 76

## Montres-Sports

On échangerait montres-sports de différents modèles, en guillochés, cuirs, laques, émail, contre mouvements ou des montres ancre 5 1/4, 6 1/2, 8 3/4 ou 10 1/2 lignes, argent et plaqué.

Offres sous chiffre **P 22136 C** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1002

## Directeur commercial

de fabrique d'horlogerie expérimenté, connaissant la branche à fond, pouvant conduire seul entreprise industrielle ou commerciale quelconque, cherche situation pour date à convenir.

Est versé dans les travaux de comptabilité, statistiques, bilans, correspondance (3 langues), expéditions, achat, vente, etc. d'une maison d'horlogerie ou de toute entreprise similaire (branches annexes, etc.).

Sérieuses références à disposition.

Adresser offres sous chiffre **G 22126 U** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1018

## Maison d'horlogerie de Paris

située au Centre des Affaires et possédant bonne clientèle de bijoutier-horloger, cherche la représentation d'une bonne fabrique suisse, produisant petites et grandes pièces.

Faire offres sous chiffre **P 22146 C** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1016

## Bracelets 5 1/4 lig.

9 karat, 14 karat et 18 karat, cylindre et ancre, rectangulaires, sont demandés par fortes séries. Paiement au comptant.

Faire offres sous chiffre **O 6845** à Publicitas St-Imier.

1027

## Pour cause de décès

A remettre Fabrique de boîtes métal, en pleine exploitation, outillage moderne, conditions de reprise très avantageuses. On pourrait aussi envisager l'exploitation de branches annexes grâce à la grandeur des locaux. Le vendeur resterait éventuellement intéressé à l'affaire.

Offres sous chiffre **P 2316 N** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1026

## Graveurs - Guillocheurs

On échangerait ligne droite automatique Guille contre ligne droite simple.

S'adresser à la

Manufacture de Boîtes de Montres **PAUL BOUVIER** à St-Ursanne.

**Diamantine**  
**Rubisine**  
**Saphirine**  
qualité reconnue la meilleure

**G. SCHNEIDER**  
Hauts-Geneveys

## Emaillage

A remettre atelier d'émaillage avec locaux.

S'adresser sous chiffre **N 9619 X** à Publicitas Genève.

1021

## Maison importante

cherche à acheter mouvements 13, 14, 15 ou 16 lig. Hauteur: 18/12. Par grandes séries. Paiement complant. — Offres avec échantillons sous chiffre **P 9524 C** à Publicitas Genève.

1025



## Angleferre

Lots de montres, contrôle anglais, sont achetés régulièrement.

993  
Offres à case postale **17446, Porrentruy**.

On demande

## mouvements

ronds et carrés, 9, 10, 16 et 18 lig., qualité Genève, **squelette**. Indiquer prix, délai de livraison, diamètre et hauteur des mouvements.

1029  
Ecrire à **Lehman & Righi**, Rue Monsigny, Paris.

## CADRANS

A vendre matériel servant à la fabrication des cadrans.

S'adresser sous chiffre **V 9633 X** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1024

## Terminages

petites pièces ancre sont demandés par atelier bien organisé.

Faire offres sous chiffre **P 22066 C** à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

1013

## Jules Weber-Chopard Fabrique ILEX SONVILIER (Suisse)

Téléphone 34

Spécialité de

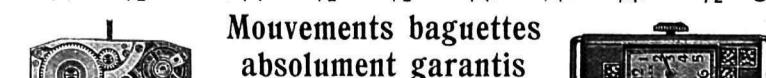
## montres bracelet, qualité soignée

pour dames et messieurs.

3 3/4, 4 1/2, 5, 5 1/4, 5 1/2, 6 1/2, 6 3/4, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2 lig.

## Mouvements baguettes absolument garantis

3 3/4 lignes Fontainemelon



4<sup>e</sup> prix moyens (pour certaines catégories de marchandises) indiqués par les mercuriales officielles; 5<sup>e</sup> prix concertés au lieu de dédouanement entre les groupements industriels et commerciaux intéressés et agréés par la douane;

6<sup>e</sup> prix officiels, fixés par l'Administration.

Comme on le voit, les bases adoptées pour la perception des droits *ad valorem* sont nombreuses et très diverses. Et encore, dans certains pays, plusieurs de ces bases sont utilisées alternativement, c'est-à-dire qu'il est dans les pouvoirs de l'Administration de choisir la méthode à suivre pour la détermination de la valeur imposable de chaque marchandise à dédouaner.

La taxation d'après le prix d'achat au lieu d'origine de la marchandise est peut-être la plus répandue, tout au moins comme méthode principale; d'autres méthodes lui sont toutefois très fréquemment substituées, en voie subsidiaire: la taxation au lieu de dédouanement est aussi beaucoup suivie.

Les autres méthodes de taxation sont adoptées moins largement que les deux premières, par certains pays en ordre principal, et par d'autres Etats subsidiairement, comme bases particulières et secondaires.

La taxation d'après la valeur officielle évite toute incertitude et toute discussion sur la valeur imposable; mais elle perd complètement de vue le juste rapport entre le droit de douane et la valeur réelle des marchandises, et risque d'être fixée arbitrairement par l'Administration. En effet, les prix établis par l'Administration sont forcément fixes et ne peuvent être modifiés qu'à des périodes relativement éloignées, alors que le prix des marchandises varie sans cesse, presque chaque jour; de sorte que les produits importés sont taxés lourdement lorsque les prix faiblissent et vice versa.

Pour échapper à cette anomalie, d'autres pays — nous l'avons vu — fixent les prix de certains produits d'après les cotations du marché, lorsqu'il y en a, et par accord entre la douane et les principaux importateurs. Dans ce système on suit de près les variations des prix du marché, et l'on apporte une spécialisation soignée aux listes d'évaluation officielle. Mais on aboutit à une taxation diverse pour les divers pays importateurs, à un véritable traitement différentiel.

Les considérations qui précèdent démontrent l'importance de la question et l'intérêt qu'il y aurait de l'examiner attentivement et de chercher à substituer au système arbitraire et suranné de la taxation *ad valorem* celle à droits spécifiques établis sur la base d'éléments beaucoup plus sûrs et plus aisément vérifiables.

## La situation économique de l'Allemagne

Parmi les Etats qui souffrent de la dépression économique mondiale, on doit constater que l'Allemagne un de nos plus importants clients, occupe une des premières places et qu'elle se trouve particulièrement en butte à une série de difficultés de toutes sortes, qui pèsent lourdement sur son économie nationale.

L'index général de la production est en régression régulière depuis le milieu de 1929, spécialement en ce qui concerne la houille, la fonte et l'acier. La consommation intérieure accuse une forte baisse et les commandes se raréfient. Il y a un ralentissement considérable dans l'industrie du bâtiment et les travaux d'électrification ont été réduits ou ajournés. Où la diminution est surtout sensible, c'est dans l'activité des chemins de fer, qui accusent 4282 millions de tonnes en avril contre 6,669 millions en mars 1929.

Les conséquences de la situation se laissent facilement deviner. La somme des faillites pour le 1er semestre se monte à 6,327, celui des liquidations judiciaires à 3,490 et le nombre des chômeurs complets et partiels atteint au total 2,600,000 ouvriers.

Les industries les plus frappées sont celles des textiles, de l'alimentation et de la métallurgie.

Quelles sont les causes d'une telle situation? Si nous nous en référons à la « Journée Industrielle », elles sont multiples, étant imputables les unes aux circonstances, les autres aux agissements des Allemands eux-mêmes.

Dans la première catégorie, il convient de citer en premier lieu le malaise économique mondial. Il est inutile de rappeler que toutes les nations souffrent de troubles plus ou moins sérieux, se font par conséquent une concurrence de plus en plus âpre et l'Allemagne ne pouvait donc guère être épargnée.

Dans la seconde catégorie, on est en droit d'admettre que les erreurs commises par l'Allemagne d'après-guerre après les ravages de la guerre et de l'inflation, après l'anéantissement de cet humus de l'épargne sans lequel l'économie ne peut prospérer,

l'industrie allemande n'a pu revivre que grâce à l'apport de capitaux étrangers. Mais est-il sûr que l'emploi de ces capitaux ait toujours été judicieux? On a l'impression que les fautes passées se sont répétées; dans la fièvre dite de la rationalisation, une trop grande partie de ces capitaux a été investie dans des agrandissements, des rénovations ou des constructions neuves. Le pays se trouve aujourd'hui possédant un appareil de production susceptible peut-être d'alimenter au moins une moitié du globe, mais qui est surconcentré, surcapitalisé, manque de fonds de roulement, ne peut utiliser qu'une faible fraction de sa capacité et se voit obligé de supporter des frais de revient très élevés. En même temps, au moment des conférences de la Haye, au moment où, en Allemagne, des signes précurseurs d'une chute s'annonçaient déjà, une propagande volontaire pessimiste a sévi, dans l'espoir d'obtenir des allégements. Si la tactique a réussi en un sens, elle a eu pour effet de répandre le découragement et, surtout, de provoquer un exode de capitaux, fort important et fort pénible pour une économie appauvrie.

Il ne faudrait cependant pas inférer de ce qui précède que la situation de l'Allemagne soit sans issue. La valeur des installations modernes subsiste et celles-ci n'attendent que l'instant de prendre leur essor. Les signes favorables pour une amélioration résident dans l'accroissement lent du rendement dans les charbonnages, une certaine reconstitution de l'épargne un nouvel afflux de capitaux étrangers (1,118 millions de marks pour les 6 premiers mois de 1930 contre 374 millions pour toute l'année 1929; enfin, l'aisance du marché monétaire et la réduction de 700 millions par an opérée par le plan Young.

Au total, la dépression actuelle ne saurait être comparée avec la crise de 1926, ni pour l'ampleur ni pour la nature des symptômes. Si l'activité mondiale parvient à régler son activité avec plus de méthode, si les Allemands assurent mieux la stabilité de leurs finances publiques, obtiennent à meilleur compte les crédits longs dont ils ont besoin et trouvent une adaptation plus juste de leur train de vie aux conditions présentes, si le décret-loi du Président Hindenburg, destiné à atténuer la crise financière, économique et sociale, est appliquée dans son intégrité, il n'apparaît pas impossible que les mesures déjà prises pour enrayer le mal (diminution des salaires et des prix, commandes supplémentaires des postes, des chemins de fer, crédits exceptionnels, etc.) ne portent les fruits souhaités.

## L'orfèvrerie et la bijouterie suisses

Le *Bulletin de la Banque Populaire Suisse* publie sur ce sujet un article dont nous extrayons la partie suivante relative à l'histoire de ces deux industries:

Les commencements de l'orfèvrerie et de la bijouterie suisses datent du Moyen-Age. A Genève, qui est restée la principale place de bijouterie de la Suisse, on a découvert des traces qui remontent au 5<sup>e</sup> siècle; toutefois, ce n'est que dix siècles plus tard que ces métiers devaient solidement s'implanter dans cette ville, où on les protégea par des prescriptions qui réglementaient le poinçonnage et le titre des métaux précieux. La réputation des orfèvres genevois s'étendit rapidement au loin et les princes de tous les pays avoisinants se disputèrent les produits de leur art.

La Réforme et la sévérité de ses lois somptuaires mirent les orfèvres genevois en mauvaise posture. Mais leur corporation s'employa avec succès à écouter leurs produits à l'étranger. En 1566, le gouvernement genevois lui-même promulguait une ordonnance fixant le titre des objets d'or à 21 1/2 carats (l'or pur = 24 carats) et cette ordonnance a certainement contribué à la grande réputation dont jouissait alors l'orfèvrerie genevoise. En 1681, le titre de l'or fut ramené à 18 carats; en Suisse on lui donna de plus en plus la préférence et aujourd'hui encore il est le plus répandu. Dans d'autres pays, en particulier en Allemagne, on fabrique aussi de la bijouterie au titre de 14 carats. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale, en 1880, le contrôle du titre des métaux précieux, qui du reste est facultatif, s'exerce par les soins du Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

La Révolution française interrompit de nouveau le développement de l'orfèvrerie genevoise et, après les guerres napoléoniennes, la concurrence étrangère, notamment celle de l'Allemagne et de l'Italie, devint toujours plus sensible. Afin de conserver sa position, Genève se rapprocha des maîtres de l'orfèvrerie française et chercha à produire l'article de luxe et de bon goût, qui était demandé non seulement dans le pays, mais aussi sur le marché étranger.

L'orfèvrerie et la bijouterie (y compris la taille

et le polissage des pierres précieuses) ont aussi acquis une certaine importance dans d'autres villes suisses. Selon une statistique datant de 1920, ces métiers occupaient 3762 personnes, se répartissant comme suit:

Genève Neuchâtel Berne Zurich Schaffh. Lucerne Fribourg 1231 513 308 298 215 109 82

On trouve aussi des entreprises de moindre envergure dans d'autres cantons.

Les renseignements manquent sur les origines et le développement du métier de lapidaire en Suisse. A la fin du siècle dernier, on comptait 15 tailleries de diamants occupant une centaine d'ouvriers, tandis que d'après la statistique des fabriques de 1929, il en existe actuellement 18, avec un personnel de 562 ouvriers et employés; il y a donc eu un progrès remarquable depuis 1900.

Quant à la situation actuelle de la bijouterie et de la taille des pierres précieuses en Suisse, il est difficile de s'en rendre exactement compte à cause des liens très étroits existant entre certaines industries, qui dépendent les unes des autres et se complètent mutuellement (industrie horlogère, articles de luxe et de fantaisie, etc.).

L'industrie de la bijouterie et des pierres précieuses est extrêmement décentralisée; à la différence de ce qu'on constate dans les autres branches de la production, elle ne manifeste aucune tendance à créer de grandes maisons, à se grouper. En 1900, chaque entreprise occupait en moyenne 5,3 personnes; en 1920 le chiffre était de 6,9. Une progression aussi faible, au cours d'une vingtaine d'années pendant lesquelles la grande industrie a pris en Suisse aussi un très grand essor, ne permet pas d'admettre l'existence d'un mouvement de centralisation. Le système de la grande organisation commerciale moderne se retrouve cependant dans la taille et le polissage des pierres précieuses, où, selon la statistique des fabriques, chaque entreprise occupe en moyenne 31 ouvriers et employés. L'orfèvrerie or et argent, ainsi que la fabrication des articles de bijouterie, peuvent très bien se pratiquer sur une petite échelle; le seul inconvénient est alors le défaut de services d'exportation assez importants et disposant de finances suffisantes. Dans la bijouterie comme dans la plupart des branches de la production suisse, la production et le commerce se trouvent généralement dans la même main, c'est-à-dire que l'entreprise qui produit a sa propre organisation de vente. Il en résulte un morcellement des forces qui empêche tout succès complet sur le marché universel, où, de nos jours, seules les organisations de vente perfectionnées peuvent encore lutter efficacement contre la concurrence.

## Commerce extérieur

### Traité de commerce avec la Roumanie.

Le traité de commerce provisoire qui existe déjà depuis plusieurs années entre la Suisse et la Roumanie, expire le 31 août. Afin d'éviter une guerre de tarifs, ruineuse pour les deux pays, les deux gouvernements ont désigné des délégations qui devront s'entendre afin de renouveler le traité provisoire pour une nouvelle demi-année, soit jusqu'à fin février 1931. Dans sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a arrêté les instructions pour la délégation suisse.

A ce sujet, il est bon de signaler que la Chambre suisse de l'horlogerie, après avoir consulté les sections intéressées, a présenté ses propositions au Département fédéral de l'Economie publique, quant aux positions tarifaires roumaines concernant cette industrie.

## Chronique financière et fiscale

### Belgique. — Taxe de luxe.

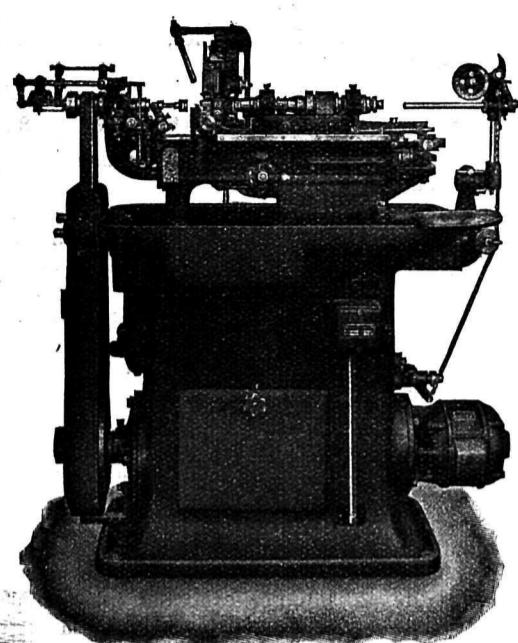
Un arrêté belge, entré en vigueur le 16 juillet, assujettit au paiement de la taxe de luxe de 6 %, lors de l'importation, les phonographes, gramophones et machines parlantes similaires, disques, accessoires et pièces de rechange, radiogramophones et appareils semblables.

## Douanes

### Nouvelle Zélande. — Modifications douanières.

Depuis le 23 juillet, le taux pour les montres a été porté de 20 à 45 % *ad valorem* en tarif général, tandis que le tarif préférentiel britannique reste inchangé (20 %).

Le droit de primage de 2 % a été supprimé; toutefois, une nouvelle surtaxe douanière sera prélevée



# DÉCOLLETEUSES BECHLER

les plus perfectionnées et les plus productives pour les décolletages de haute précision.

1346

Machines à commande directe par moteur

**ANDRÉ BECHLER, MOUTIER**  
Fabrique de Machines.

Pierres fines pour l'Horlogerie  
**RUBIS SCIENTIFIQUES**

qualité soignée en tous genres

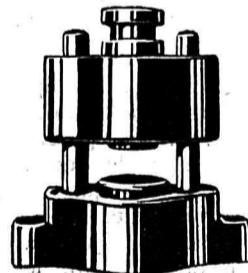
fabriqués entièrement (brut compris), par

**THEURILLAT & Co**  
PORRENTRUY

GRENAT, SAPHIRS, RUBIS, ETC.

Livraison par retour.

2291



Atelier de construction mécanique  
**HUGI FRÈRES, GRENCHEM**

Téléphone n° 570

Bettlachstrasse 242

Etampes en tous genres

pour l'horlogerie et l'industrie électrique

Blocs et Machines en tous genres  
d'après dessins ou modèles

Haute précision

230

**A. ROULET-HUGUENIN**  
LE LOGIE

GRAUVE DE LETTRES  
EN TOUS GENRES  
DÉCORATION

SPÉCIALITÉ DE  
CADRANS GRAVÉS  
TOUS STYLES.

GRAVURES  
MODERNES  
À LA MACHINE

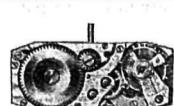
PRODUCTION JOURNALIÈRE  
2000 PIÈCES

Téléphone 2.78



Maison de confiance Fondée en 1893

Grandeur: 3 3/4 à 5 1/4 lignes



**CHARLES PERRENOUD, Bienné**

Téléphone 4917

Musée 14

**Mouvements ancre baguettes**

C'est à la Fabrique de Sertissages  
**TIMOTHÉE VUILLE, Tramelan**

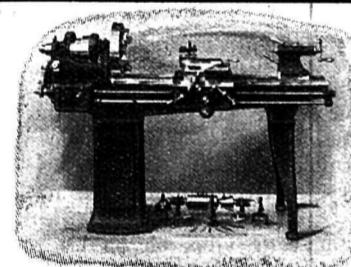
que vous obtiendrez les meilleurs

Téléphone 134

d'une interchangeabilité  
absolue, non empierrés  
ou avec empierrage de  
première qualité.

934

Livre aussi tous genres de  
**sertissages**



**À ARISTON :**

Le tour de mécanicien qu'il vous faut.

Précis et bon marché.

H. P. 175 × E. P. 600 - 1000 - 1500 - 2000 mm

**Maison J. WORMSER** 3466

ACIERS — MACHINES — OUTILS  
LA CHAUX-DE-FONDS

*Reportez pas vos annonces  
à la dernière minute.*

**BANQUE CANTONALE DE BERNE**

GARANTIE DE L'ÉTAT

GARANTIE DE L'ÉTAT

Toutes opérations de

**BANQUE - BOURSE - CHANGE**

Achat et vente de métaux précieux

Conseil sur le placement de capitaux et sur toutes questions  
financières en général

641

Succursales et Agences pour la région horlogère:  
Bienné, St-Imier, Porrentruy, Moutier, Delémont, Tramelan,  
Neuveville, Saignelégier, Noirmont, Malleray, Laufon

pour toutes les marchandises importées dans le pays, qui a été fixée à 9/40 (22 1/2 %) du droit perçu selon tarif.

## Informations

### Avis.

Les créanciers de la maison

*Livio Casamonti, Florence,*

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en double, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

*Berger Wilhelm,*

anciennement à Oberdorf, se trouve actuellement dans les prisons de Liestal. Il est accusé de vol et d'escroquerie. Sa proposition d'arrangement tombe pour le moment.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

*Arnold Blanc, Genève.*

*L'Information Horlogère Suisse*

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

## Registre du commerce

### Raisons sociales.

### Enregistrements:

21/6/30. — *Paul-Albert Juvet* (de Buttes), fabrication de ressorts, Seefelsweg 5, Bienne.

22/7/30. — *Auguste Glanzmann*, (de Marbach, Lucerne), horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, optique, Delémont.

### Modifications:

26/4-15/7/30. — *Nova Werk A. G. (Usine Nova S. A.)* (Nova Works Ltd), soc. an. fabrication d'appareils et pièces détachées d'horlogerie, Grenchen. Le cap. est porté de 170,000 à 230,000 nom. Est nommé comme nouveau membre du Cons. adm. Ernst Wihler, du Müllheim (Thurgovie), sign. indi.

19/7/30. — La raison « Montandon-Calame », est radiée. Actif et passif sont repris par *Vve. Montandon-Calame* (Dame Laure-Adèle M.-C., du Locle et de La Chaux-de-Fonds), fabrication de cadans émail, Rue du Nord 113, La Chaux-de-Fonds.

23/7/30. — La raison « A. Bischofberger » est radiée. Actif et passif sont repris par *Adolf-Heinrich Bischofberger* (de Baden), horlogerie-bijouterie, Badstr. 6, Baden.

22/7/30. — *Messer- und Silberwarenfabrik Solothurn A. G.*, Zuchwil. Le cap. est porté de 60,000 à 80,000 fr. nom.

### Radiations:

23/7/30. — *A. Rossel-Conrad, Fabrique de montres « La Trame »*, Tramelan-dessus.

22/7/30. — *Emile Jeandupeux*, fabrication d'horlogerie, Breuleux.

23/7/30. — *Gottlieb Giger*, fabrication d'horlogerie, Soleure.

### Faillites.

#### Ouverture de faillite:

17/7/30. — *Jeannin-Bardet*, machines et fournitures pour cadans, Rue du Collège 19, La Chaux-de-Fonds.

Assemblée des créanciers: 4 août 1930.  
Délai pour productions: 26 août 1930.

#### Révocation de la faillite:

21/7/30. — *Thomet Ernest*, pierres fines, Rue du Milieu 14 b, Bienne.

22/7/30. — *Société Anonyme Vve. Charles-Léon Schmid et Cie*, fabrique d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

#### Clôture de faillite:

18/7/30. — *Donzé Germain*, associé indéf. respons. de la soc. com. « Germain Donzé et Cie », fabricants de boîtes, Saignelégier.

18/7/30. — *Donzé Germain*, fabricant de boîtes, Saignelégier.

## Brevets d'invention

### Enregistrements:

Cl. 71 f, No 140777. 10 juillet 1929, 18 h. — Montre avec support protecteur. — *Société Anonyme Louis Brandt et Frère, Omega Watch Co.*, 69, Rue Staempfli, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne. — « Priorité: France, 4 février 1929 ».

Cl. 71 t, No. 140778. 13 juillet 1929, 16 h. — Etui de protection pour montre. — *Emile Wolf*, technicien, 13, Rue Montbrillant, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: Walter Moser, Bienne.

Cl. 71 t No. 140779. 18 juillet 1929, 17 h. — Boîte de montre. — *Henri Blanc*, 37, Rue du Rhône, Genève (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 79 k, No. 140784. 22 avril 1929, 10 h. — Procédé et machine pour la fabrication d'une mèche plate hélicoïdale. — *Marcel Barre*, Maiche (Doubs, France). Mandataire: Paul Metzler, Zurich.

Cl. 79 k, No. 140785. 12 juin 1929, 18 1/2 h. — Machine à fileter les tubes. — *Paulin Taurel*, mécanicien, Avenue du Panomara, Romainville (Seine, France). Mandataire: H. Kirchhofer ci-devant Bourry-Séquin et Co., Zurich. — « Priorité: France, 20 décembre 1928 ».

Cl. 91, No. 140799. 7 février 1929, 18 3/4 h. — Procédé de décoration de pièces métalliques, telles que cadans, boîtes de montres, etc. — *Walther Dellenbach*, 42, Charière, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 94, No. 140801. 16 juillet 1929, 19 h. — Montre-bracelet. — *Fabriques Movado*, 117-119, Rue du Parc, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

### Brevet additionnel:

Cl. 94, No. 140928 (129957). 22 février 1929, 19 h. — Fermoir constituant organe d'allongement et de raccourcissement pour bracelets, colliers et autres articles. — *Henri Auguste Heugas*, 41, Rue des Frères-Bourgeois, Paris 4<sup>e</sup> (France). Mandataire: L. Flesch, Lausanne. — « Priorité: France, 11 septembre 1928 ».

### Enregistrements:

Cl. 71 a, No. 140468. 17 juillet 1929, 18 h. — Dispositif pour le réglage de la force qui, dans un mouvement d'horlogerie, est transmise par le ressort moteur à l'échappement. — *Georges Jacot*, 24 bis, Rue des Peupliers, Genève (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 t, No. 140469. 29 juin 1929, 11 1/2 h. — Montre. — *Frank Wachter*, 4 East 28th Street, New-York (U. S. A.). Mandataire: Naegeli et Co., Berne.

### Radiations:

Cl. 63, No. 74647. — Compteur indicateur de vitesse.

Cl. 64 No. 123540. — Ferme-circuit pour compteurs tours ou autres mouvements périodiques et enregistreurs de marche.

Cl. 71 a, No. 136086. — Mouvement de montre huit jours.

Cl. 71 c, No. 111593. — Cadran.

Cl. 71 e, No. 129932. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure.

Cl. 71 f, No. 129933. — Mécanisme de remontoir et de mise à l'heure.

Cl. 71 t, No. 98354. — Procédé de fabrication d'une platine de mouvement d'horlogerie.

Cl. 72 c, No. 113585. — Montres pour automobiles et autres véhicules utilisant le courant électrique.

Cl. 72 c, No. 122392. — Remontoir électrique pour mouvement d'horlogerie.

### Radiations:

Cl. 71 f, No. 118494. — Appareil pour l'indication de l'heure.

Cl. 71 k, No. 103018. — Verrou pour pièces d'horlogerie, telles que chronographes, compteurs de sports, etc.

Cl. 73, No. 108524. — Tour pour tourner et polir les balanciers de montres.

## C O T E S

29 juillet 1930

### Comptant A terme

London 24 juillet 25 juillet 24 juillet 25 juillet  
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg.  
en £ stg.).

Aluminium intér.	95	95	—	—
» export.	100	100	—	—
Antimoine	46-46.10/	46-46.10/	—	—
Cuivre	48.17/6	49.13/9	48.11/3	49.11/10 <sup>1/2</sup>
» settl. price	49	49.15/	—	—
» électrolytiq.	50.10-52.10/	51.10-53	—	—
» best. selected	51-52.5/	51.10-52.15/	—	—
» wire bars	52.10/	53	—	—
Etain anglais	136.10-137.5	137-137.10/	—	—
» étranger	134.12/6	134.18/9	136.3/9	136.13/9
» settl. price	134.15/	135	—	—
» Straits	136.15/	136.5	—	—
Nickel intérieur	170	170	—	—
» exportation	175	175	—	—
Plomb anglais	19.15/	19.15/	—	—
» étranger	18.5/	19.5/	18.3/9	18.3/9
» settl. price	18.2/6	18.5/	—	—
Zinc	16.16/3	16.16/3	17.6/3	17.6/3
» settl. price	16.17/6	16.17/6	—	—

Comptant				
Paris	23 juillet	25 juillet	27 juillet	28 juillet
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				

Nitrate d'argent	238	238	238	238
Argent	335	335	335	335
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	43.000	43.000	43.000	43.000
» iridié 25 %	96.000	96.000	96.000	96.000
Iridium	245.000	245.000	245.000	245.000

(en francs français par gramme).

Chlorure de platine	18.60	18.60	18.60	18.60
Platinite	21.70	21.70	21.70	21.70
Chlorure d'or	9.25	9.25	9.25	9.25

(en francs français par gramme).

London	23 juillet	25 juillet	27 juillet	28 juillet
--------	------------	------------	------------	------------

(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).

Or (shill.)	85.1	85.1	85.1	85.1
Palladium (Lstg.)	7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4
Platine (shill.)	175	175	175	175

(par once standard 925/1000 en pence).

Argent en barres	16 1/16	16	16 13/16	—
------------------	---------	----	----------	---

(New-York 23 juillet 25 juillet 27 juillet 28 juillet

(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).

Argent en barres	34 5/8	—	35	—
------------------	--------	---	----	---

### Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 83.—	le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3500.—	»
» laminé, pour doreurs	» 3575.—	»
Platine	» 10.—	le gr.

Pour platine fourni par les clients, majoration de fr. 3 dès le 3 mai 1930.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

### Cours du diamant brut.

(Prix de Bourse au comptant pour grosses quantités).

Diamant boart	fr. 8.70 à 8.90
---------------	-----------------

Qualités supérieures fr. 0.30 à 1.20 par carat en plus

Eclats de diamants fr. 8.15 à 8.30

Cours communiqués par *Lucien Baszanger, Genève*.

### Escompte et change.

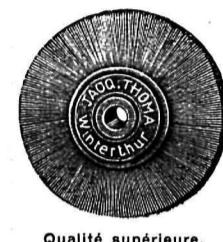
Suisse: Taux d'escompte	2 1/2%
» avance s/antissement	3 1/2%

Change sur Paris . . . . . fr. 20.25

	Parité	Escompte	Demande	Offre
	en francs suisses %			
<



**Vve Henri Butzer** **FABRIQUE D'ÉTAMPES**  
MAISON FONDÉE EN 1899  
La Chaux-de-Fonds (Suisse) pour tous genres d'industries  
Téléphone 9.57 SPÉCIALITÉ:  
\* **Etampes de boîtes \***  
argent, métal, or, bijouterie. 461

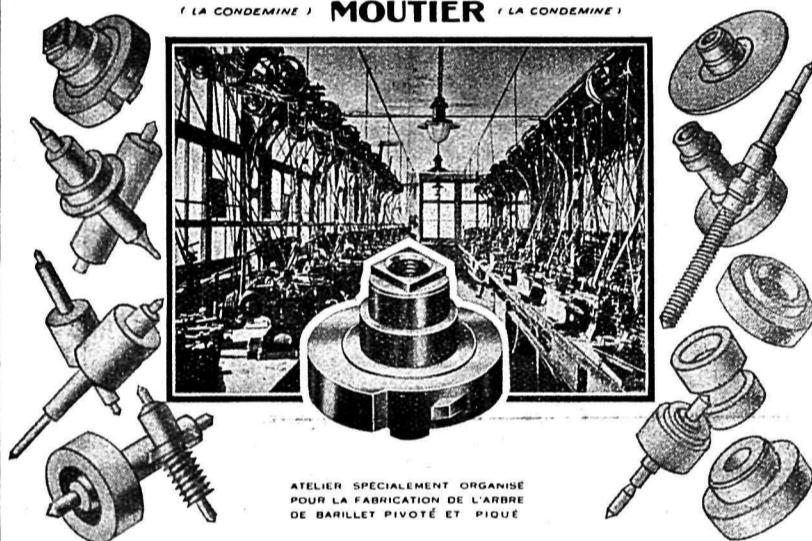


Fabrique spéciale de Brosse métalliques  
**JACQ. THOMA**  
WINTERTHOUR (Suisse)  
548 Maison Suisse Téléphone 7.73 Fondée en 1877  
Brosses de tous genres, en fil d'acier fondu, trempé, fil d'acier doux Bessemer, fil de laiton, de bronze phosphoré et de métal blanc pour horlogers, bijoutiers, graveurs, galvaniseurs, pour fabriques de ressorts et de pierres d'horlogerie.

Qualité supérieure.

FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE  
**HERMANN KONRAD S.A.**

(LA CONDEMINE) MOUTIER (LA CONDEMINE)

ATELIER SPÉCIALEMENT ORGANISÉ  
POUR LA FABRICATION DE L'ARBRE  
DE BARILLET PIVOTÉ ET PIQUÉ

**Fabrication d'arbres de barillet**  
Qualité spéciale

La spécialité consiste en ce que la piqûre est faite non seulement dans le sens diamétral, mais qu'elle atteint les deux faces, comme l'indique notre petit cliché ci-contre.



La qualité de notre travail favorise la fabrication du barillet par procédés interchangeables.

Notre outillage comportant plus de 150 machines perfectionnées est le mieux compris pour la fabrication de l'arbre de barillet.

Demandez nos échantillons.



**TH. MAEDER, Bienne**  
Maison fondée en 1866 Téléphone 28.37

Marque déposée

**Plaqué or galvanique**

Se fait en qualité 5, 10 et 20 ans, en 14 et 18 kt.  
Maison de toute confiance. 408

**CADRANS NACRE**

Pour avoir de beaux cadrants nacre, solides, jolies nuances, heures appliques gravées, de toutes formes, aussi imitation nacre, adressez-vous à la maison spécialisée 66

LE NACRE S.A., Terreaux 25, La Chaux-de-Fonds.

# DORAGES

## MOUVEMENTS

Poudre d'argent  
américain

## ROUES

Circulaires  
Poudre d'argent  
Genres courants

Prix avantageux  
Qualité garantie  
Livrailles rapides

79

**Vve de Ls Estoppey Addor & Fils**

Wasen 32 BIENNE Tél. 40.92  
MAISON FONDÉE EN 1880



**LA CHAUX-DE-FONDS**

TÉLÉPHONE 16.92

DÉPÔT À BIENNE

**VERRES DE MONTRES**  
EN GROS

Stock permanent d'environ 50.000 grosses

Concessionnaire pour la Suisse des  
VERRERIES UNIES

## FABRICATION DE RESSORTS DE MONTRES

Spécialité de ressorts renversés pour petites pièces et chronomètres

Fabrique NERVION

3218

**CHs HIRSCHY & CO S. A.**Commission  
Téléphone 18.65LA CHAUX-DE-FONDS  
Rue de Bel-Air 15Exportation  
Adr. télegr.: Nervion

## Mouvements ancre et cylindre

11,8mm (5 1/4 lig.), 12,4mm (5 1/2 lig.)  
14,6mm (6 1/2 lig.), 15,2mm (6 3/4 lig.)

19,7mm (8 3/4 lig.), 20,3mm (9 lignes)

Mouvements baguettes, 3 1/4 et 4 1/2 lignes.

Montres finies en or, argent et plaqué.

**G. FROIDEVAUX, La Chaux-de-Fonds,**

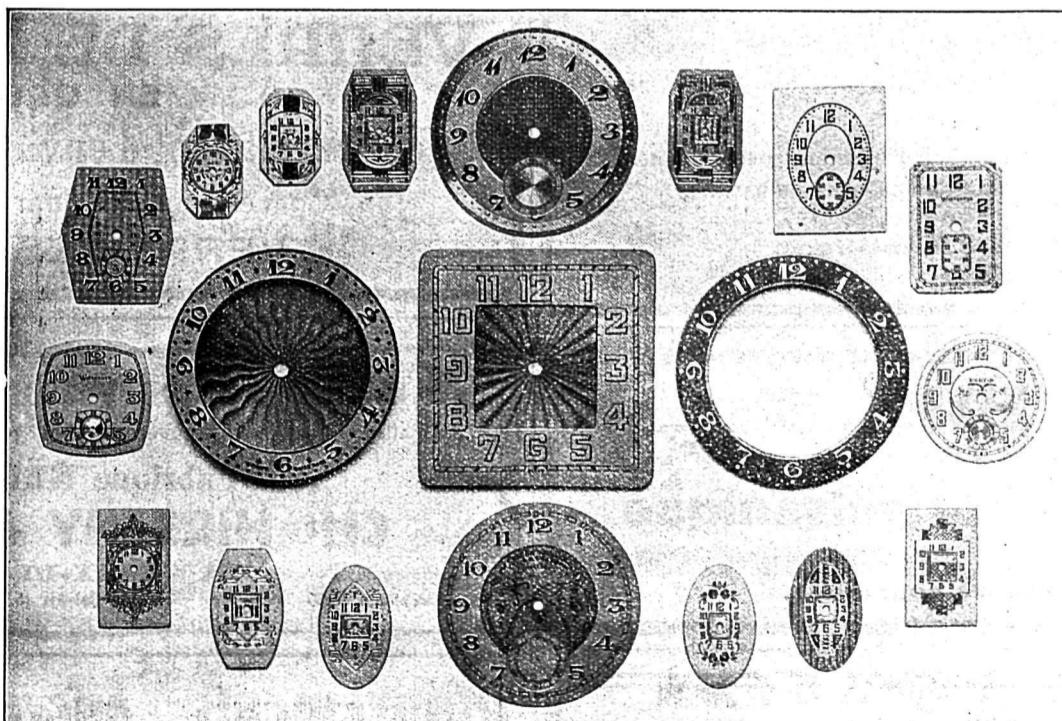
D.-P. Bourquin, 19,

Téléphone 26.02.

An advertisement for Hoffmann & Co. featuring a large, circular metal bearing component with multiple bolts and a central hub, and a smaller, multi-toothed gear-like part. The background is dark, making the metallic parts stand out.

# **Fabrique de Cadrans métal et argent E. LEUTHOLD, La Chaux-de-Fonds**

# LA ROMAINE



## Qualité

livre tous les genres à la satisfaction de ses clients comme

## Délai de livraison

## Prix

3451